N° D'IMPRIMÉ C70178823

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	07/07/2026	26109414

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

07/07/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013C326

(9) RAISON SOCIALE : CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES : 20 AVENUE DE LONDRES
ZI LES ESTROUBLANS
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013C0679

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GH-958-WK (F)	02/08/2022	02/08/2022

Marque	Désignation commerciale
KIA	STONIC

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
KNAD6817GN6704074	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10K1AVP004G096	EH

Document(s) présenté(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

037427

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

AUTOSÉCURITÉ
S013C326
26109414
XXXXXXXXXX

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances critiques :
5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée AVD

Défaillances majeures :
0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle

Défaillances mineures :
1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante AVG, AVD
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVD
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger AVG, AVD
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé AVD

Contrôle des émissions à l'échappement réalisé selon des méthodes spécifiques
Etat d'un ou de plusieurs pneumatiques ne permettant pas la vérification des points de contrôle. Faire inspecter le(s) pneumatique(s) concerné(s) (extérieur et intérieur) par un professionnel du pneumatique avant toute tentative de regonflage

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+2.8 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		1 %	

Émissions à l'échappement
CO ralenti (≤0.3 %) : 0 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0.07 % Lambda : 0.998

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.7 %	-2.5 %
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-2.9 %	-4.0 %